

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

**Dans l'intérêt des élèves : S'entendre une fois pour toutes
La FQDE réagit à l'adoption du projet de loi no 88**

ANJOU LE 29 OCTOBRE 2008 – La nouvelle présidente de la Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement, madame Chantal Longpré, réagit fortement à l'adoption du projet de loi no 88, loi modifiant la Loi sur l'instruction publique. Le cœur du projet demeure, pour les directions d'école, la distribution des responsabilités allouées à l'établissement pour permettre aux élèves de recevoir les meilleurs services. « Nous avons maintenant clairement la possibilité de nous entendre, de nous comprendre par une entente de gestion entre l'école et la commission scolaire », de dire Chantal Longpré. Une fois pour toutes, si les partenaires conviennent ensemble d'une entente menant à la réussite éducative, l'école pourra davantage devenir le reflet de la communauté qui la compose.

Pour assurer une qualité des services à l'élève, il faut partir de l'élève. Plusieurs modifications ont été apportées à la Loi sur l'instruction publique. À notre avis, l'initiative selon laquelle la commission scolaire veille à la qualité des services éducatifs demeure le point d'ancrage des nouvelles dispositions législatives. Doit-on comprendre que par cette veille, la commission scolaire sera à l'écoute de chacun des milieux? Permettra-t-on de reconnaître l'unicité de chacun des établissements d'enseignement du Québec? Certes, la reconnaissance de l'école commence par son intégration dans la communauté. Maintenant, il ne faudrait jamais laisser pour compte le pouvoir accordé aux conseils d'établissement de nos écoles, gardiens des valeurs du milieu, qui forment l'instance officielle pour se mobiliser autour de la cause éducative de nos élèves. Les directions d'école seront là, elles, pour y veiller. La liste est longue de bonnes intentions. Il faut maintenant que ces intentions se traduisent en action.

Le projet de loi no 88 souhaitait également modifier la Loi sur les élections scolaires. Nous savons que ces modifications referont surface cet automne. Dès lors, il deviendra à propos de se questionner à nouveau sur la pertinence d'opérer un leadership politique dans ce que nous appelons tous « l'intérêt des élèves ».

-30-

Pour renseignements :

Julie Lussier, Conseillère aux communications, FQDE
Téléphone 514.353.7511
Cellulaire 514.717.7511

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant plus de 2400 directions d'établissement d'enseignement (formation générale, professionnelle et des adultes) provenant de 23 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence dans la direction des établissements d'enseignement au Québec, sans oublier de défendre les droits des directeurs, directrices, directeurs adjoints, directrices adjointes d'établissement d'enseignement.